

Saison 2010/2011**Assemblée des délégués de printemps (AD)**

Lieu : Aula Sporthalle Lindenhof, Wil SG
Date : Samedi, 5 mars 2011
Heure : 14h00 – 16h30
Présidence : Franziska Zingg-Lüssi, Présidente STT
Vérificateurs
du scrutin : Ramon Sprecher (MTTV), Marco Martelli (ATTT), Hans Christe (OTTV)
Voix : 395
Majorité absolue : 198 voix
Majorité 2/3 : 264 voix
Procès-verbal : Sandro Reinhard, Sport de loisirs STT

La Présidente de STT, Franziska Zingg-Lüssi, ouvre l'AD de printemps à 14h00.

La présence des membres d'honneur Walter Ziörjen et Roger Helgen est notée avec plaisir. Des invités spéciaux nous font l'honneur : Lilamani De Soysa de l'ETTU et Etsuko Enami de l'ITTF. Le président d'honneur Werner Schnyder a malheureusement dû s'excuser, sa femme étant hospitalisée. La Présidente lui souhaite un bon rétablissement !

Hans Lindegger (Président de l'OTTV) allume la bougie STT, symbole d'un déroulement digne de cette assemblée. La présidente profite de l'occasion pour remercier le TTC Wil SG du soutien lors de l'organisation de l'AD de printemps.

La Présidente présente les membres du DCC aux personnes présentes. En outre, elle souhaite la bienvenue aux membres du CC présents. Elle souhaite aussi la bienvenue aux collaborateurs de l'Office central STT ainsi qu'à tous les présidents de commissions et à tous les fonctionnaires STT présents.

Les cartes de vote ont été remises à l'entrée. Conformément à l'art. 3.2.3 des statuts STT, les clubs, les membres ainsi que les membres d'honneur STT ont le droit de vote à l'AD. Chaque club peut se faire représenter par un ou plusieurs délégués. Les membres du CC ne peuvent pas en même temps représenter un club. Les membres d'honneur ne peuvent pas se faire représenter. Conformément à l'art. 3.2.4 des statuts, chaque club a droit à une voix par 25 membres ou par fraction de 25. Le nombre de membres titulaires d'une licence, 30 jours avant le déroulement de chaque AD est décisif. Un délégué peut représenter 20 voix au plus.

Ont été élus comme scrutateurs : Ramon Sprecher (MTTV), Marco Martelli (ATTT) et Hans Christe (OTTV).

Vérification du scrutin

AGTT :	35	ANJTT :	29
ATTT :	9	AVVF :	68
MTTV :	61	NWTTV :	60
OTTV :	95	TTVI :	26
Membres CC :	10	Membres d'honneur :	2

Total : 395 (Majorité absolue : 198 / Majorité 2/3 : 264)

La convocation à l'AD de printemps avec la communication de l'ordre du jour a été envoyée dans les délais conformément aux statuts, art. 3.2.11. 2/5 des voix étant représentés, l'assemblée peut en outre délibérer valablement conformément à l'art. 3.2.5.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière AD

L'assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'AD d'automne du 25 septembre 2010 à Ittigen avec les remerciements adressés à son auteur, Sandro Reinhard.

2. Approbation du budget 2011/2012

Le Chef des finances STT, Christian Müller, prend la parole. Il explique que suite à l'approbation de l'augmentation des cotisations des clubs de ligue nationale, seule la colonne à gauche du budget contenant le projet "Top100" est soumise au vote. Il explique les positions essentielles et répond aux questions de l'assemblée.

Avec 332 oui, 37 non et 26 abstentions, les délégués approuvent le budget 2011/2012 qui prévoit un bénéfice de CHF 40.00.

3. Approbation des statuts

3.1 Réduction de la durée du mandat, art. 3.2.9

Après une courte discussion, le DCC soumet la proposition au vote.

La proposition est approuvée avec 393 oui et 2 abstentions.

3.2 Définition des compétences concernant les compétitions LN, art. 5.3

En raison des événements survenus au cours de la saison précédente, cet article doit être adapté.

L'assemblée approuve la proposition avec 358 oui et 37 abstentions.

4. Approbation du règlement sportif

4.1 Art. 11 : Licence avec mention S

Le DCC ouvre la discussion permettant aux partisans et opposants de présenter leurs arguments. La proposition est ensuite soumise au vote.

La proposition est rejetée avec 138 oui, 123 non et 134 abstentions.

4.2 Proposition Passeport de tournois comme autorisation de participer à des tournois individuels, art. 34 et 02.2 RS

Le DCC explique que si la proposition était approuvée, chaque AR pourrait toujours décider de la mettre en pratique ou non.

L'assemblée approuve la proposition avec 226 oui, 166 non et 3 abstentions.

4.3 Proposition Joueur titulaire de l'équipe, art. 50.4 RS

Lors d'une discussion intense, les représentants des AR expriment des arguments pour et contre la proposition du CTT Mézières qui est ensuite soumise au vote.

Les délégués rejettent cette proposition avec 371 non, 22 oui et 2 abstentions.

Les nouveaux articles et articles modifiés du RS STT seront rédigés par la CSR STT avant d'être publiés dans le nouveau recueil des règlements (qui remplace l'annuaire).

4.4 Proposition : Règles disciplinaires en cas de cartons, art. 60 RS

La proposition présentée tient compte des préoccupations dont différents juges-arbitres ont fait part au DCC. Le fait de donner un carton doit sanctionner une violation des règles. Une discussion animée s'ensuit dont il ressort que la proposition n'est pas encore formulée de manière suffisamment claire. Il est donc décidé de soumettre la proposition à un vote de principe. Si elle était approuvée dans son principe, un groupe de projet du CC devrait se pencher sur les détails des sanctions. Dans ce cas, le CC devrait en outre décider des amendes y relatives dans le RF STT.

L'assemblée approuve la proposition avec 247 oui, 141 non et 7 abstentions. La formulation exacte sera confiée à un groupe de projet.

4.5/4.6 Proposition : Modification du mode de déroulement du tour de promotion 1^{ère} ligue/LN, art. 510 ss RS

Le comité LN a rédigé une contre-proposition à la proposition du TTC Solothurn. Après une courte discussion, la présidente soumet les deux propositions au vote.

La contre-proposition du comité LN est approuvée avec 304 oui.

4.7 Proposition : Mode de déroulement Coupe suisse, art. 560.1 RS

Étant donné que la proposition n'a pas été déposée dans les délais, l'entrée en matière doit être décidée avec une majorité de deux tiers de toutes les voix exprimées (oui, non, abstentions). L'approbation de la proposition nécessitera ensuite la majorité simple de toutes les voix exprimées.

Avec 244 non et 151 oui, les délégués décident de ne pas entrer en matière sur cette proposition.

4.8 Proposition, art. 140.4.2 RS : Changement de classement des joueurs de la relève

Étant donné que cette proposition n'a pas été déposée dans les délais, l'entrée en matière doit être décidée avec une majorité de deux tiers de toutes les voix exprimées (oui, non, abstentions). L'approbation de la proposition nécessitera ensuite la majorité simple de toutes les voix exprimées.

Avec 393 oui et 2 non, l'entrée en matière sur la proposition est décidée.

La proposition est ensuite approuvée avec 393 oui et 2 non.

Les personnes présentes ayant le droit de vote décident ensuite à l'unanimité d'appliquer cette nouvelle réglementation déjà lors des Championnats suisses Jeunesse de cette année.

5. Approbation d'autres propositions

Aucune autre proposition n'a été soumise.

6. Informations concernant le projet Backbone

Yves Odobert fournit les informations suivantes : Edipresse a résilié la collaboration au 31.12.2010. Une grande partie des modules est partiellement ou entièrement développée. De nombreux bogues perturbent toutefois le fonctionnement et le nouveau RC ne peut donc pas encore être utilisé. Edipresse corrigera ces bogues ou paiera la correction. STT travaille désormais avec PARTAZ SARL qui a engagé un ancien collaborateur d'Edipresse. L'équipe de travail de STT a également été renforcée par des personnes qui procèdent à des tests et qui testeront régulièrement le fonctionnement et l'utilisation du nouveau RC. On cherche toutefois le contact avec M. Feuz qui a développé le RC actuel afin de pouvoir utiliser l'ancien RC pour une autre saison en cas de complications.

7. Informations concernant le concept Sport d'élite

Georg Silberschmidt présente les premières bases du concept Sport d'élite qui a fait l'objet d'un travail intense au cours des dernières semaines. Il explique qu'il y aura désormais surtout une communication et information plus intenses et plus détaillées envers les Associations régionales et les clubs. Le site Internet www.swisstabletennis-top100.ch permet en outre à toute personne intéressée d'accéder à un résumé du concept.

Lors de l'AD d'automne, il faudra en outre déjà soumettre le financement du concept au vote, même si le budget en soi ne sera mis à l'ordre du jour que pour l'Assemblée de printemps 2012. Ce n'est que de cette manière qu'une planification probante et stricte de l'ensemble du concept Sport d'élite est assurée.

8. Divers

Il faudra changer la date prévue pour la prochaine AD. Après une discussion animée, il est décidé que l'office central fixe et communique une nouvelle date¹.

Walter Ziörjen présente ses impressions du match international Suisse-Slovénie qu'il a organisé. Il regrette qu'aucun membre du DCC n'ait été présent. Christian Müller qui était présent en tant qu'arbitre affirme alors qu'il a également représenté le DCC.

Yves Odobert se réjouit de pouvoir annoncer que le premier Swiss Table Tennis Open qui s'est déroulé en novembre 2010, n'a non seulement permis d'assister à de magnifiques échanges de balle, mais également à présenter des chiffres réjouissants. Les organisateurs annoncent en effet un bénéfice de CHF 20'000.- et les responsables visent donc l'organisation d'une autre édition en novembre 2011.

La présidente salue le président de la ville de Wil Bruno Gähwiler qui se réjouit d'accueillir le tennis de table suisse dans sa ville. Il remercie le TTC Wil d'organiser ce week-end dans sa ville et salue la bonne collaboration avec le club. Pour terminer, il invite les personnes présentes à prendre l'apéritif offert par la ville de Wil.

Pour terminer, Hans Lindegger (OTTV) éteint la bougie STT et Franziska Zingg-Lüssi lève l'AD de printemps de cette année à 16h30.

Pour le procès-verbal :

Swiss Table Tennis
Sport de loisirs STT



Sandro Reinhard

Va à :
Clubs
Comité central
Présidents et membres d'honneur
Fonctionnaires
Associations faîtières

¹ Entre-temps, la date de l'AD d'automne a été fixée au 24 septembre 2011.